



## **Inflation : presque 1.000 euros en plus par an pour tous les salariés !**

**Après plusieurs semaines d'intenses négociations entre organisations syndicales et direction (six réunions et 3 AG du personnel), un accord satisfaisant a été trouvé pour répondre à l'inflation galopante -estimée à 5,8% en juin sur un an- que nous traversons.**

Depuis le début de ces négociations, la CGT toutes catégories a été une force motrice, toujours de proposition, et n'a jamais lâché en œuvrant jusqu'au bout pour obtenir les meilleures conditions possibles pour l'immense majorité des travailleurs de l'agence ! Nous allons donc signer cet accord.

Tous les salariés de droit français vont désormais, à partir du mois de juillet et ce de manière pérenne, voir leur **salaires net avant impôts augmenter de 978 euros par an, soit 81,5 euros net par mois** (sur 12 mois).

Dans le détail, tous les salaires vont être augmentés de 70 euros bruts par mois, sur 13 mois (soit 910 euros brut par an). Il s'agit d'une mesure pérenne pour les années à venir, soumise à cotisations et comptant pour le plan de carrière et dans le calcul de la prime d'ancienneté (1.049 euros net avec 10 ans d'ancienneté, 1.084 euros avec 15% et 1.120 euros net avec 20% d'ancienneté).

S'y ajoute une prise en charge à 80% des frais de la complémentaire santé Umen par l'AFP (contre 50% aujourd'hui) et dont tous les salariés de l'agence, sauf minimes exceptions, bénéficient. Désormais, au lieu de payer 41,3 euros par mois (et l'AFP autant), les salariés ne paieront plus que 16,5 euros par mois de part sur la mutuelle.

En parallèle, toutes les **piges seront revalorisées de 2,5%**.

La CGT a également réussi à imposer plusieurs mesures mieux-disantes telles :

- une rétroactivité depuis mars : sur votre paie de juillet, vous recevrez donc environ 280 euros brut en plus
- l'assurance que cette négociation salariale extraordinaire, qui répondait à une situation extraordinaire, n'empêchera pas la tenue des NAO « normales » pour 2022 et 2023.

**La CGT toutes catégories estime qu'il s'agit d'un accord acceptable pour plusieurs raisons :**

- grâce notamment au soutien du personnel de l'agence, nous avons réussi à obtenir plus du double de la proposition de départ de la direction
- En moyenne, on arrive sur une **augmentation de 2,3% des salaires**. Certes, 2,3% d'augmentation moyenne générale ne couvrent pas entièrement l'inflation mais au vu de la situation financière toujours fragile de l'agence, exiger plus aurait eu des conséquences sur les emplois : la direction n'a pas caché vouloir supprimer des postes pour compenser l'effet négatif de ces augmentations salariales sur les comptes de l'AFP
- enfin, cet accord ne peut être mis en place qu'avec la signature majoritaire des organisations syndicales. A défaut, la direction fera ce qu'elle voudra et elle n'a pas caché qu'elle agirait sous la forme de primes uniques, une mesure absolument pas pérenne

La CGT est d'avis que cette nouvelle proposition, qui augmente les salaires de toutes et tous d'au moins 81,5 euros NET par mois, sans compter l'ancienneté donc, permet de sortir de ce bras de fer par le haut. Il s'agit d'une **amélioration des conditions des travailleurs de l'agence non négligeable sans mettre les comptes de l'agence en danger, ni les emplois et donc son avenir.**

**CGT toutes catégories de l'AFP, Paris, le 5 juillet 2022**